

### DEVIS

Edité à PRAHECQ, le 05 novembre 2025

Référence : 00010127

Conçu le : 05/11/25

Objet du devis

Carrelage de la cuisine

**Mr & Mme CLAQUIN**

86 RUE DE BESSAC

79000 NIORT

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Pose de carrelage au sol (carreaux de ciment)	M²	7,61	65,00	494,65
2	Fourniture du carrelage 20x20 Vintage decor Vindec 7	M²	9,36	29,92	280,05
	<p>Assurance responsabilité décennale et assurance responsabilité civile n° 042573510009 souscrites auprès de GROUPAMA</p> <p>Pour planifier les travaux le devis doit être daté et signé et accompagné d'un acompte de 30% qui sera encaissé au début des travaux. Une facture d'acompte de 30% vous sera demandé au milieu des travaux. Le solde du règlement se fera à la réception des travaux après le PV de réception. Pour tous les travaux supplémentaires au devis, un avenant sera obligatoirement signé. Devis valable 3 mois. En signant ce devis j'accepte les Conditions Générales de Ventes et Prestations au verso.</p> <p>" Je certifie Mr Mme CLAQUIN que les conditions d'application du taux réduit de la TVA sont remplies en ce que les travaux sont effectués dans des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans ou destinés à être affectés à l'habitation à l'issue des travaux, ne répondent pas aux conditions d'exclusion prévues par les textes, et portent sur des travaux éligibles "</p> <p>Date &amp; signature du client</p>				

<b>Total H.T.</b>	<b>774,70</b>
<b>Total T.V.A. 10.00 %</b>	<b>77,47</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>852,17</b>
<b>Net à payer (Euro)</b>	<b>852,17</b>

#### Acompte de 30%, par chèque à la signature du devis.

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.

Taux de pénalité de retard : 0 %.

A : ..... le : / /

Mode de Règlement : VIREMENT BANCAIRE

Signature Entreprise

Devis N° 00010127

**Bon pour Accord.**

Signature Client :